

HONORAIRES 2026

GERANCE

5,75 % HT sur tous les encaissements à la charge du bailleur, soit 6,90 % TTC

Accès « ESPACE EXTRANET PROPRIÉTAIRE » OFFERT



LOCATION HABITATION

👉 **Jusqu'au logement 2 pièces**, les honoraires TTC sont décomposés comme suit :

Pour la part propriétaire	Pour la part locataire
Visite, constitution de dossier et rédaction de bail : 8 € par m ² Etat des lieux pour un logement vide : 2 € par m ² pour un bien meublé : 1 € par m ² en sus	Visite, constitution de dossier et rédaction de bail : 8 € par m ² Etat des lieux pour un logement vide : 2 € par m ² pour un bien meublé : 1 € par m ² en sus

👉 **A partir d'un logement 3 pièces**, les honoraires TTC sont décomposés comme suit :

Pour la part propriétaire	Pour la part locataire
Visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 7,5 € par m ² Etat des lieux pour un logement vide : 2 € par m ² pour un bien meublé : 1 € par m ² en sus	Visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 7,5 € par m ² Etat des lieux pour un logement vide : 2 € par m ² pour un bien meublé : 1 € par m ² en sus

Particularité pour les Garages /Parkings :

- Frais de rédaction de bail : 15% TTC du loyer annuel à la charge du locataire
- Frais d'avenant : 50€ TTC pour chacune des parties

LOCATION IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Négociation de bail : 15 % TTC des loyers annuels H.T à la charge du preneur

Rédaction du bail : 15 % TTC des loyers annuels H.T à la charge du preneur

TARIFS PRESTATIONS PARTICULIERES TTC 2026

Frais déclaration TVA (par immeuble)	50 €	Informations transmises aux diagnostiqueurs pour les établissements du DDT (dossier de diagnostics techniques)	50 €
Frais aide déclaration de revenus fonciers (par immeuble)	120 €		
Frais de clôture dossier pour résiliation, vente ou décès (par lot)	120 €	Informations obligations déclaratives	10 €
Frais délivrance congé locataire pour reprise ou vente du bien	90 €	Documents ESRIS et ERP	30 €
		Prix à la vacation (l'heure)	80€

La gestion des prestations travaux, sinistres, procédures et dossiers d'assurances ou de subventions sera facturée au temps passé. L'ensemble des honoraires sont calculés sur la base du taux de TVA en vigueur soit 20%